



2021, avenue Union, bureau 1108, Montréal (Québec) H3A 2S9

Sherbrooke, le 19 septembre 2014

L'Honorable Carlos J Leitão  
Ministre des Finances  
MINISTÈRE DES FINANCES  
12, rue Saint-Louis, 1<sup>er</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 5L3

TRANSMIS PAR COURRIEL

L'Honorable Hélène David  
Ministre de la Culture et des Communications  
Ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française  
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS  
Édifige Guy-Frégault  
225, Grande Allée Est, bloc A, 1<sup>er</sup> étage  
Québec (Québec)  
G1R 5G5

**Objet : Protection du français dans le domaine financier et  
renforcement de l'article 40.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières***

Monsieur le Ministre,  
Madame la Ministre,

Nous vous écrivons au nom de l'Association canadienne des juristes-traducteurs (ACJT), regroupement de juristes-traducteurs et de traducteurs juridiques majoritairement du Québec et spécialisés notamment en valeurs mobilières.

Dans la foulée de la crise financière de 2008, en réponse à une consultation juridique de l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF) sur le nombre de placements de titres effectués au Québec comparativement au reste du Canada, le lobby de la finance, représenté par un important cabinet d'avocats, tente de faire abroger l'article 40.1 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec (LVMQ) en invoquant les coûts plus élevés d'un placement au Québec soi-disant en raison des frais de traduction.

Ce faisant, ce lobby contrevient à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*.

Adopté en 1983, l'article 40.1 de la LVMQ prévoit que les prospectus et autres documents d'information continue doivent être établis en français ou en français et en anglais et ce, afin de permettre aux épargnants unilingues francophones de prendre une décision éclairée en matière de placement au même titre que les épargnants anglophones de l'extérieur du Québec.

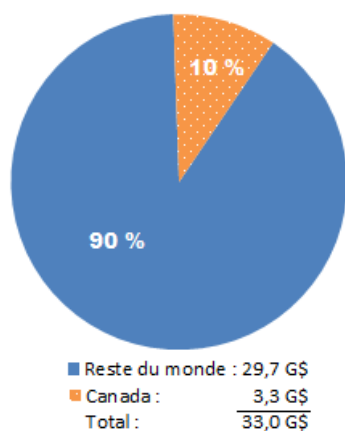
En plus de porter un préjudice grave au statut du français au Québec, aux droits linguistiques des épargnants francophones ainsi qu'au respect de la *Charte de la langue française*, l'abrogation de l'article 40.1 de la LVMQ nuirait considérablement au dynamisme, au rayonnement et à l'énorme potentiel de l'industrie langagière québécoise et canadienne, laquelle industrie est concentrée à Montréal, capitale de la traduction.

Héritière de décennies de bilinguisme officiel au fédéral et de francisation au provincial, cette industrie de l'économie du savoir est devenue un atout indispensable pour le Québec et le Canada.

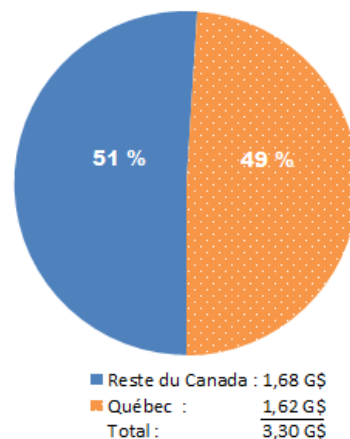
Selon une étude réalisée par PricewaterhouseCoopers en 2012, le marché mondial de la traduction s'établissait à 33 milliards de dollars. À lui seul, le Canada détient 10 % de ce marché mondial. Quant au Québec, il détient 49 % du marché canadien. La demande mondiale de services langagiers augmente de plus de 10 % par année et devrait atteindre 55 milliards de dollars au cours des prochaines années.

### Industrie des services langagiers

**Marché mondial**



**Marché canadien**



Source : PricewaterhouseCoopers, 2012

D'après une évaluation récente de l'ACJT, le marché annuel québécois de la traduction en valeurs mobilières se situe entre 40 et 50 millions de dollars. À Montréal, au sein de cabinets d'avocats, de comptables et de traducteurs, des centaines de langagiers chevronnés travaillent dans ce secteur très spécialisé de l'industrie langagière.

Grâce à la judicieuse et vigoureuse intervention de l'ACJT, trois ordres professionnels, cinq associations sectorielles et beaucoup d'autres organismes dont le Mouvement d'éducation et de défense des actionnaires (MÉDAC) se sont portés à la défense de la langue française dans le domaine des valeurs mobilières.

Malgré l'inaction de l'Office québécois de la langue française (OQLF), l'ACJT a réussi à obtenir à deux reprises, de la part du gouvernement du Québec, un engagement à ne pas modifier l'article 40.1 de la LVMQ. Elle demande maintenant au gouvernement de renouveler publiquement par écrit cet engagement et de renforcer l'article 40.1 de la LVMQ.

Aux États-Unis et en Grande-Bretagne, les autorités gouvernementales et les entreprises déplorent l'unilinguisme de leurs populations respectives qui ralentit et limite le développement de leurs affaires dans le monde.

Sans vraiment l'avoir cherché, le Québec se retrouve aujourd'hui avec un avantage concurrentiel très précieux. Sans tarder, il doit tout mettre en œuvre pour le maintenir et le développer (p. ex. en créant un Commissariat au développement de l'industrie langagière) et le mettre à la disposition des citoyens et des entreprises du Québec.

Il est grand temps que le Québec passe enfin de la défense de la langue française à la promotion active du français et de l'industrie langagière.

Il est aussi temps que le gouvernement du Québec réunisse tous les intervenants du marché des valeurs mobilières (émetteurs, courtiers, comptables, avocats, traducteurs ainsi que représentants de l'AMF et de l'OQLF) pour trouver des solutions aux problèmes auxquels sont confrontés les petits émetteurs dans l'élaboration de leurs documents d'information continue.

L'ACJT est prête à participer à cet effort collectif qui aura des retombées positives pour tout le Québec.

Tous les documents relatifs à ce dossier sont présentés sur le site Web de l'ACJT à l'adresse [www.acjt.ca](http://www.acjt.ca) sous l'onglet intitulé "Dossier AMF / art. 40.1 LVMQ".

Pour toute question relative à la présente lettre, n'hésitez pas à communiquer avec nous.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente lettre.

Veuillez agréer nos sincères salutations.

*Louis Fortier*

Louis Fortier, avocat et traducteur agréé (OTTIAQ et ATA)

Président et lobbyiste-conseil

**ASSOCIATION CANADIENNE DES JURISTES-TRADUCTEURS (ACJT) [www.acjt.ca](http://www.acjt.ca)**

Renseignements complémentaires :

- 1) Prospectus en français ou les tribulations d'un traducteur-lobbyiste, *Circuit, le magazine d'information des langagiers*, hiver 2014;  
<http://www.circuitmagazine.org/prospectus-en-francais-ou-les-tribulations-d-un-traducteur-lobbyiste>
- 2) Lettre de l'ACJT au ministre des Finances et de l'Économie du Québec, 7 juin 2013.  
[http://acjt.ca/medias/63/Lettre\\_ACJT\\_ministre\\_des\\_Finances\\_2013-06-07-20v3.pdf](http://acjt.ca/medias/63/Lettre_ACJT_ministre_des_Finances_2013-06-07-20v3.pdf)

C.C. : L'Honorable Philippe Couillard, Premier ministre

L'Honorable Yves Bolduc, Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science

L'Honorable Martin Coiteux, Président du Conseil du Trésor et Ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la révision permanente des programmes

L'Honorable Jacques Daoust, Ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations

L'Honorable Jean-Marc Fournier, Ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne

L'Honorable Jean-Denis Girard, Ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional

L'Honorable Christine St-Pierre, Ministre des Relations internationales et de la Francophonie

L'Honorable Stéphanie Vallée, Ministre de la Justice

LF/cr